

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Séance du 11 juillet 2023,
au sein des locaux de la FNCCR,
20, boulevard Latour-Maubourg – 75007 Paris

Compte rendu

Participants :

Xavier Pintat, Président du Comité du système de distribution publique d'électricité

Au titre des représentants de l'État :

Absent excusé : Laurent Petiau, Adjoint au Chef du bureau des services publics locaux, représentant la Direction générale des collectivités locales

Absent excusé : Nicolas Clausset, en tant que Commissaire du gouvernement, représenté par Hermine Durand, Florian Leduc, Chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Direction générale de l'énergie et du climat

Absent excusé : Sébastien Justum, Directeur de participations Énergie adjoint (Agence des participations de l'État), représenté par Quentin Laudereau

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Absent excusé: Laurent Gerault, Conseiller régional des Pays de la Loire, représentant des régions.

Jean-Patrick Masson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Dijon,

Expert : Philippe Angotti, Directeur général adjoint de France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Xavier Pintat, Président de la FNCCR,

Expert : Pascal Sokoloff, Directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, Président du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,

Jean-Luc Dupont, Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,

Experts : Charles-Antoine Gautier, Directeur adjoint pour l'énergie, FNCCR, Anne Barbarin, Cheffe du département Énergie, FNCCR,

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

Olivier Dubray, Directeur de la SICAE Est,

Au titre des représentants de la société Enedis :

Marie-Christine Aulagnon, directrice exécutive Finances, Achats et Assurances,

Christian Buchel, Directeur exécutif Clients et Territoires,

Hervé Champenois, Directeur exécutif Technique,

Experts : Anne Violle, Responsable du département Concessions, Nicolas Chauvet et Yann Toravel, experts au département Concessions,

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Anne-Sophie Dessillons, Directrice adjointe des réseaux,

Edith Hector, Cheffe du département Distribution de la direction des réseaux,

Lydie Sartout, Secrétaire du CSDPE.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022
2. Bilan des conférences NOME 2022 et perspectives pour 2023
3. Projet de rapport d'activités 2022 du CSDPE
4. Perspectives d'évolution du site internet du CSDPE
5. Présentation d'Enedis sur la résilience et la fiabilité du réseau face aux enjeux climatiques

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022 est validé.

POINTS 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DES CONFERENCES NOME 2022 ET PERSPECTIVES POUR 2023

Le secrétariat du CSDPE présente le bilan du cycle de conférences départementales 2022, accompagné des perspectives pour 2023.

Le cycle 2022 de conférences se traduit notamment par :

- des conférences globalement tenues, à de rares exceptions, qui empêchent néanmoins d'avoir une vision exhaustive des investissements dans les réseaux de distribution ;
- une tenue majoritairement en présentiel, avec toujours quelques formats sur dossier ;
- des remontées de données et de supports (présentations et comptes rendus) globalement au rendez-vous et de qualité, même si c'est au prix de nombreuses relances par le secrétariat du CSDPE et les équipes régionales d'Enedis ;
- une vision affinée des investissements dans les réseaux de distribution publique d'électricité, mais qui ne peut toujours pas être exhaustive (conférences non tenues, données incomplètes, acteurs manquants).

Le secrétariat du CSDPE souligne le travail important de relances et itérations à l'œuvre afin d'inciter à la tenue des conférences et aux remontées des supports, qui contribue à l'amélioration des éléments rapportés.

Un représentant des intercommunalités et des régions souligne l'importance de la mobilisation des services de l'État pour que les conférences soient effectivement tenues. Le Président du CSDPE confirme l'enjeu et souligne la bonne dynamique à l'œuvre. **Les membres du CSDPE rappellent l'enjeu de tenue des conférences dans le dernier trimestre de l'année, et plus particulièrement entre la mi-octobre et la mi-novembre.**

En synthèse, le CSDPE se félicite de la dynamique engagée depuis plusieurs années sur la tenue et la complétude des conférences, mais insiste sur l'objectif de tenue complète des conférences avec la participation de l'ensemble des investisseurs de chaque département et la contribution des services de l'État.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU CSDPE

Le Président du CSDPE souligne l'importance de l'exercice et du rapport proposé, qui constitue une première. Ce rapport permettra d'asseoir le rôle et la visibilité du CSDPE, dont les missions pourraient par ailleurs être élargies. Le rapport sera transmis à la ministre de la transition énergétique et publié sur le site internet du CSDPE.

Le secrétariat du CSDPE présente le projet de rapport d'activités 2022 du CSDPE.

L'objet du rapport est notamment de :

- Dresser le panorama des travaux menés par le CSDPE depuis 2017 : uniformisation du format des données des conférences départementales, travaux sur la complétude et la qualité des données, analyse des données de l'exercice 2021 ;
- Revenir sur le rôle du CSDPE et les avis qu'il a rendus ;
- Souligner les perspectives de travail à venir, notamment en ce qui concerne le site internet et l'enjeu de complétude des données qui reste à atteindre, afin d'avoir une vision exhaustive des investissements dans les réseaux de distribution publique d'électricité.

Le rapport souligne à diverses occasions les enjeux liés à la complétude et à la qualité des données : quelques préfectures n'organisent toujours pas leurs conférences et quelques acteurs adressent des données incomplètes. Le CSDPE et son

secrétariat ne sont donc toujours pas en mesure de produire une analyse globale des données, au périmètre de l'ensemble des réseaux de distribution publique d'électricité en France.

Parmi les perspectives de travail à venir, le Président du CSDPE pointe le sujet des raccordements d'installations mixtes et des énergies renouvelables, qui pourrait être présenté par Enedis lors d'une prochaine réunion du CSDPE.

Un représentant des intercommunalités et des régions considère qu'un passage pourrait être ajouté au titre des perspectives de travail sur la question de l'adéquation des investissements aux trajectoires identifiables sur la base des hypothèses de développement des différentes filières de production/consommation.

En conclusion de l'échange entre les membres initié par le représentant des intercommunalités et des régions qui souligne l'importance de l'avis du CSDPE sur la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, la représentante de la direction générale de l'énergie et du climat indique que des travaux sont effectivement en cours sur ces sujets, et que ses services pourraient présenter à la prochaine réunion d'automne du CSDPE les grandes orientations en matière de consommation, production et investissements.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SITE INTERNET DU CSDPE

Le secrétariat du CSDPE souligne que le site internet du CSDPE (<http://csdpe.fr>) répond aux obligations du CSDPE de partager parmi ses membres les informations collectées et les productions réalisées (conformément au décret). Sa consultation par les membres reste néanmoins limitée à ce stade.

Le Président du CSDPE se félicite que le site soit une réalité, mais précise que des choix sont à faire pour le faire prospérer, au sein de ses membres mais aussi dans une perspective plus ouverte au public. Il considère que cela constitue une bonne opportunité de faire de la pédagogie sur les sujets énergétiques et que la mise à disposition des données pourrait relever d'une obligation. D'autres membres du CSDPE vont dans ce sens, soulignant l'intérêt de poursuivre la réflexion sur les modalités d'ouverture à retenir (membres, experts, grand public) et les données ou supports associés.

Le CSDPE demande à un groupe de travail interne de se constituer pour instruire le sujet et faire des propositions concrètes qui seront examinées lors de la prochaine réunion de l'automne. Des représentants de la FNCCR indiquent qu'une première étape d'ouverture du site internet pourrait être de permettre aux autorités concédantes d'avoir accès à la totalité des données reçues des conférences départementales, dans le cadre de la réglementation de l'accès aux données.

Le secrétariat du CSDPE souligne que c'est Enedis, à titre transitoire et exceptionnel, qui a financé la conception et le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) du site internet du CSDPE, mais que la question de son financement à moyen, long terme doit être instruite, si cela dépasse les coûts de MCO du site actuel. Certains membres considèrent que, compte tenu du caractère réglementaire du CSDPE, de la nature « collective » des travaux et de coûts relativement limités, le financement pourrait être assuré par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Enedis souligne que ce sujet doit être instruit avec la Commission de régulation de l'énergie.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION D'ENEDIS SUR LA RESILIENCE ET LA FIABILITE DU RESEAU FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Le directeur exécutif en charge de la Direction Technique d'Enedis intervient sur les questions de la résilience et de la fiabilité des réseaux exploités par Enedis face aux enjeux climatiques.

Il souligne notamment :

- l'enjeu de qualité de fourniture associé à la notion de fiabilité du réseau ;
- l'enjeu de résilience renouvelé face à des incidents et des événements exceptionnels plus nombreux ;
- à ce titre, il passe en revue un certain nombre de risques (incendies, inondations, neige collante, canicule, grands froids) et la vulnérabilité associée des composants de réseau (CPI, fils nus, HTA/BT,...) ;
- il souligne également l'adaptabilité d'Enedis la conduisant à ajuster ses politiques générales de long terme face aux constats et besoins de court terme (ex. : ralentissement du programme CPI BT au profit du CPI HTA).

Au-delà des éléments présentés, les représentants d'Enedis répondent à différentes questions des membres du CSDPE, notamment autour des risques associés aux incendies, à la grêle ou à la foudre, et plus globalement des risques d'augmentation du nombre de sinistres dans le contexte de changement climatique à l'œuvre ou de la comparaison avec RTE. Les équipes d'Enedis sont actives et disponibles localement pour échanger sur ces sujets avec les représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité. L'organisation nationale et locale d'Enedis vise à assurer la

poursuite de ces enjeux de résilience et fiabilité du réseau de distribution. Ces enjeux sont aussi au cœur de la programmation pluriannuelle des investissements contractualisée avec les autorités concédantes.

Les membres du CSDPE remercient Enedis pour son intervention sur le sujet.

CALENDRIER

La prochaine réunion du CSDPE se tiendra le 22 novembre 2023, de 14h00 à 16h00, dans un lieu à confirmer à proximité de la porte de Versailles, compte tenu du salon des maires programmé au même moment et sur le même lieu.